

Vesoul, le 13 octobre 2025

Cabinet

Tél : 03 84 78 63 26

Mél : ce.cabinet.dsden70@ac-besancon.fr

5 place Beauchamp – BP 419
70013 Vesoul cedex

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Saône

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs d'école
S/C des inspectrices et inspecteur de l'éducation nationale

Objet : Sécurisation des écoles/établissements scolaires et sécurité des élèves et des personnels

Pour cette nouvelle année scolaire, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'intérieur réaffirment leur coopération pour la sécurisation de l'espace scolaire.

Le nouveau service de défense et de sécurité académique (SDSA) et le réseau des correspondants dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale seront les interlocuteurs privilégiés des services préfectoraux, des forces de sécurité intérieure et des services de renseignement. Pour notre département, Carole Walker, ma cheffe de cabinet sera ce correspondant.

Pour garantir la réussite de chaque élève, il est impératif d'offrir un cadre scolaire sécurisé et serein, condition essentielle à l'épanouissement des élèves ainsi qu'à leur apprentissage. Dans ce contexte, il est nécessaire de maintenir un haut niveau de vigilance, de sécurisation et de préparation dans nos structures en responsabilisant l'ensemble de la communauté éducative. Par ce courrier, je tiens à vous rappeler la nécessité :

- d'appliquer et d'afficher la posture VIGIPIRATE en vigueur (maintenue au niveau maximal « Urgence attentat ») ;
- de veiller à la réalisation, à la mise à jour et au partage du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) dont l'unification des PPMS « attentat intrusion » et « risques majeurs » doit être conduite au plus tard pour la rentrée scolaire 2027. Le calendrier précis est indiqué dans la circulaire du 8 juin 2023 (NOR : MENE2307453C)
- de réaliser obligatoirement les exercices d'évacuation incendie et les deux exercices spécifiques associés au PPMS : l'un en septembre / octobre, l'autre avant les vacances d'hiver.

L'exercice académique conduit avec l'ensemble des structures scolaires portera cette année sur les risques majeurs. Il sera conduit avant les congés de fin d'année. Un guide de scénarios « exercice attentat-intrusion » est à disposition dans la boîte à outil « pilotage des EPLE » pour accompagner chaque structure dans la réalisation autonome de l'exercice correspondant. Le retour d'expérience (RETEX) par le biais de l'application PPMS sur le PIA est à conduire ensuite.

- d'élaborer ou mettre à jour les diagnostics de sécurité pour vos établissements ;

- de mettre en œuvre la procédure de signalement par le biais de l'application « faits établissement » lors de la survenue d'un évènement le nécessitant.

Les documents ressources sont les suivants :

- fiches ressources académiques ;
- manuel Utilisateur de l'application Faits Etablissement ;
- le guide pratique pour la sécurité des élèves, des personnels et des enceintes scolaires

Pour les faits les plus graves, il convient de privilégier l'appel téléphonique : vous voudrez bien appeler ou faire appeler mon cabinet sans délai : 03 84 78 63 26 ou 06 23 57 61 23, par une personne que vous aurez nommément désignée dans le cadre d'une gestion de crise (adjoint, secrétaire général...).

- de sensibiliser les agents, parents et élèves sur les bonnes pratiques numériques visant à réduire les usurpations d'identité en rappelant les consignes figurant dans la fiche « piratage des comptes ENT/PRONOTE – mise en garde face aux virus stealers ». Tout contenu suspect ou illicite diffusé sur Internet peut aussi faire l'objet d'un signalement sur la plateforme PHAROS.
- de montrer une attention soutenue aux personnels-victimes pour qu'ils puissent bénéficier, dans les meilleurs délais, de l'accompagnement, du soutien adapté et le cas échéant de la protection fonctionnelle.

Au-delà de la sécurisation de l'enceinte scolaire, la sécurité de l'ensemble la communauté éducative constitue notre priorité absolue. Elèves comme personnels, et plus largement tous ceux que les structures scolaires accueillent, doivent être protégés et accompagnés.

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
De l'éducation nationale de la Haute-Saône



Catherine RIDARD